



# BP Aménagements Paysagers

## Vers quels métiers ?

- Chef d'entreprise du paysage
- Chef d'équipe paysagiste
- Jardinier paysagiste
- Ouvrier d'entretien des espaces verts
- Technicien/ Technicienne paysagiste

## Prérequis, conditions d'accès

- Titulaire d'un CAPa, BPA ou Titre Homologué de niveau 3 ou de niveau supérieur
- Ou attester d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an dans le domaine ou de 3 année à temps plein d'une expérience professionnelle autre
- Après un entretien individuel

## Examen

- Brevet Professionnel (BP) « Aménagements Paysagers »
- Diplôme du Ministère de l'Agriculture
- RNCP 34214
- ROME A1203
- Niveau 4

## Poursuite d'études

- Certificats de Spécialisation : CS Arboriste-élagueur, CS Arrosage intégré, CS Constructions Paysagères, ...
- BTS Aménagement Paysager
- Autres formations de niveau 5

## Tarifs

- Nous consulter pour toutes les conditions tarifaires (*détails et mise à jour sur site internet*)



## Accessibilité handicap

Bâtiments aux normes PMR  
Formation accessible selon le handicap, après étude de faisabilité auprès de notre référente handicap

## DUREE

- 2 ans (ou toute autre durée si CPF)
- rentrée en septembre
- entrée permanente possible tout au long de l'année (nous consulter)
- 24 semaines en MFR-CFA (840 heures)

## RYTHME DE L'ALTERNANCE

- 1 semaine à la MFR-CFA
- 2 à 3 semaines en entreprise

## STATUTS



- Apprentissage jusqu'à 30 ans (prise en charge de la formation et d'une partie des frais d'hébergement et de restauration par les OPCO)
- CPF pour la formation modulaire selon un parcours d'une ou plusieurs Unité(s) Capitalisable(s)

## LA FORMATION EN ENTREPRISE

### TYPE D'ENTREPRISE D'ACCUEIL

- L'activité de cette formation s'exerce au sein d'entreprise du paysage ou dans le service en charge des espaces verts d'une collectivité ou d'un établissement public, une SIAE, un ESAT

### ACTIVITES REALISEES PAR LE STAGIAIRE/APPRENTI

- Entretien des jardins privés ou les espaces publics à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés.
- Travaux d'aménagement liés à la plantation des végétaux, l'engazonnement et la mise en place d'infrastructures.
- Gestion des moyens humains et matériels, contribution aux travaux et ajustements techniques et logistiques. Vérification de la qualité des travaux réalisés et veille à la concordance entre le temps global passé et l'importance du chantier.

## LA FORMATION EN MFR-CFA

### CONTENUS DE LA FORMATION

#### Capacités visées

- C 1. Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager
- C 2. Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement
- C 3. Réaliser des travaux d'entretien des végétaux
- C 4. Réaliser des travaux de mise en place de végétaux
- C 5. Mettre en place des infrastructures
- C 6. S'adapter à des enjeux professionnels particuliers (UCARE)

#### Modalités d'évaluation

- Le Brevet professionnel « Aménagements paysagers » est un titre organisé et délivré en unités capitalisables (UC), spécifique à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage. Les unités capitalisables peuvent être obtenues indépendamment. Chaque unité capitalisable (UC) correspond à une capacité du référentiel de compétences et correspond à un bloc de compétences.

### MOBILITE

- Séjour de découverte professionnelle organisé en fin de cycle dans un pays européen
- Possibilité de réaliser des périodes de stages professionnels dans des entreprises européennes partenaires : Erasmus + (consulter le référent mobilité de l'établissement)

MFR-CFA CHALONNES

[www.mfr-chalennes.org](http://www.mfr-chalennes.org)

10 Avenue du 8 Mai 1945,  
49290 CHALONNES SUR LOIRE  
Tél : 02 41 78 02 07  
[mfr.chalennes-loire@mfr.asso.fr](mailto:mfr.chalennes-loire@mfr.asso.fr)

